



Si après la chute du mur de Berlin, l'Alliance n'a plus de menaces claires à ses frontières, aujourd'hui il n'y a plus de frontières aux menaces nouvelles que sont le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et des missiles, les cyberattaques, la piraterie, l'insécurité énergétique...

Or, la plupart des Alliés, hormis les États-Unis, ont décidé, par recherche des dividendes de la paix et pour faire face aux conséquences de la crise économique mondiale actuelle, de réduire leurs budgets de défense !

Paradoxalement, ce double constat ne doit pas nous entraîner au pessimisme. En effet, les Alliés peuvent encore améliorer les capacités et l'efficacité de l'Alliance. C'est en ce sens qu'ils ont engagé la réforme de l'OTAN pour l'adapter aux menaces du 21ème siècle, tout en rationalisant ses structures pour augmenter leur efficacité et générer d'importantes économies.

Dans un effort commun et coordonné avec l'UE pour rendre le développement capacitair en Europe plus efficace, le concept de *Smart Defence* vise à l'émergence de coopérations multinationales au sein de l'Alliance sur des programmes spécifiques, mais en cohérence avec la planification de défense de l'OTAN. Il est également possible de réduire les coûts des forces déployées pour les opérations de l'Alliance, notamment en recherchant la mutualisation de certaines capacités, dont la logistique, et en augmentant leur interopérabilité.

Vous l'aurez compris, au travers de ce nouveau numéro de la lettre RepDef OTAN Info nous allons poursuivre l'exploration des réformes conduites par l'Alliance en abordant cette fois-ci, les thématiques de la logistique opérationnelle et des finances.

Nous ne pouvons pas cependant oublier l'actualité avec les derniers événements en Afrique du Nord et particulièrement en Libye, où l'OTAN est désormais engagée avec la mission *Unified Protector*.

Le Vice amiral d'escadre Xavier Païtard

Chef des représentations militaires françaises à l'UE et l'OTAN

La mission de l'OTAN en Libye

Les options initiales de planification par l'[OTAN](#) au sujet de la Libye concernaient le soutien aux efforts humanitaires, y compris l'évacuation de civils, le soutien à l'application d'un embargo sur les armes et la mise en place d'une zone d'interdiction aérienne (*No-Fly Zone*) pour prévenir toute attaque aérienne contre les populations civiles.

La résolution [1973](#) des Nations Unies votée le 17 mars 2011, autorise à prendre toute mesure pour la protection des populations et des zones civiles menacées d'attaques par le régime libyen, la mise en place d'une zone d'exclusion aérienne et l'application de l'embargo sur les armes. En stricte application de cette résolution, une coalition de quelques pays autour des États-Unis de la Grande-Bretagne et de la France est intervenue rapidement dans le cadre de l'opération [Odyssey Dawn](#) pour stopper les attaques des forces du Colonel [Kadhafi](#) contre sa propre population. Ensuite un transfert de la conduite des opérations de la coalition vers l'OTAN a donné lieu au lancement de l'opération [Unified Protector](#) (OUP) le 23 mars à 17h00Z. Les commandements stratégique, opératif et tactiques sont assurés respectivement par [SACEUR](#), le [DCOM JFC de Naples](#), le général Bouchard, et les Commandements de composante Air d'Izmir et Maritime de Naples.



La transition de l'opération de la coalition vers OUP s'est effectuée sans heurts particuliers, avec notamment la reprise complète de la planification des missions aériennes par l'OTAN le 31 mars. Les USA ne participent plus aux frappes aériennes mais continueront d'apporter leur soutien sous la forme d'"enablers" et en gardant en alerte au profit de [SACEUR](#) des moyens offensifs.



La conférence de Londres a réuni le mardi 29 mars les organisations internationales ([ONU](#), [UE](#), [OCI](#), OTAN), la Ligue arabe et 37 représentants d'États dont l'Irak, la Jordanie, le Qatar, les EAU, le Maroc, le Liban, et le Koweït. Les participants ont réaffirmé leur soutien unanime à la mise en œuvre des résolutions du conseil de sécurité 1970 et 1973 par des contributions significatives et durables aux opérations militaires jusqu'à ce que les objectifs de la communauté internationale soient atteints.

Les participants se sont mis d'accord pour établir un groupe de contact afin de fournir un leadership et une "direction politique globale" des efforts internationaux, en étroite coordination avec l'ONU, [l'Union Africaine](#), la [Ligue arabe](#), l'OCI, et l'UE.

Le Conseil de l'Atlantique Nord en format contributeurs de troupes fournira la direction politique d'exécution des opérations de l'OTAN. Ce format répond au principe du « *high NATO content, low NATO visibility* ».

Le financement direct

Le financement commun

Les contributions directes se font suivant le principe du financement commun. Les 28 Nations abondent trois budgets distincts :

- le budget civil : notamment le budget de fonctionnement du Siège et du Secrétariat International ;
- le budget militaire : qui comprend notamment les missions et opérations de l'Alliance et le budget de fonctionnement de la structure de commandement (NCS) ;
- le programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP) pour les capacités « *over and above* » à l'usage de l'ensemble des Alliés. Il sert aux investissements capacitaires comme NATINADS ou ACCS pour la défense aérienne, aux investissements d'infrastructures comme certaines bases aériennes, et au financement de certaines capacités pour les opérations dont le réseau AMN pour l'Afghanistan.

Les contributions de chaque pays sont calculées en fonction d'une clef de répartition, qui est basée sur le produit intérieur brut (PIB). Il existe toutefois une exception avec les Etats-Unis, dont la clé est plafonnée alors qu'elle devrait se monter à plus de 50%.



Dans ce cadre, les premiers contributeurs directs sont les Etats-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France.

| Nation | Total du financement commun : 2 331 M€ | | | |
|--|--|-----------------------|---------------|----------------|
| | Budget 2011 | Militaire : 1 356 M€* | NSIP : 875 M€ | Civil : 200 M€ |
| U.S.A | 22.40% | 21.75% | 21.74% | |
| Allemagne | 15.53% | 15.53% | 14.84% | |
| France | 11.62% | 11.62% | 11.92% | |
| U.K | 11.54% | 11.54% | 12.59% | |
| Clés de répartition du financement commun (janvier 2010 - décembre 2011) | | | | |

*dont : 530 M€ pour la NCS, et 460 M€ pour les missions et opérations.

S'agissant des opérations, la règle de base est « Costs lie where they fall », les coûts sont imputables à leurs auteurs. L'envoi de personnels et de capacités au profit des opérations de l'OTAN reste à la charge des pays. S'agissant de ce qui est considéré comme capacité « de théâtre », les coûts sont partagés en commun, les nations y contribuant soit financièrement soit en nature.

Pour certains projets liés aux opérations ou au développement capacitaire, d'autres modalités peuvent être mises en place: fonds d'affectation spéciale, formules de partage des coûts ad hoc et dons.

Le financement multinational

Ce mécanisme permet à plusieurs nations de financer conjointement un programme particulier dans un cadre OTAN, pour bénéficier de l'exemption de TVA et des structures de soutien technique et administratif de l'OTAN. Les nations participantes déterminent les besoins, les priorités et les modalités de financement, toutefois l'OTAN bénéficie d'un droit de regard pour en vérifier la cohérence, et notamment avec sa planification de défense. Le financement multinational d'un projet conduit souvent à l'établissement d'une organisation chargée de sa gestion qui peut être une agence OTAN. A titre d'exemple, la maîtrise d'ouvrage du programme "Alliance Ground surveillance" (AGS), qui regroupe 14 nations, est assurée par l'agence NAGSMA.



Financement et atteinte du niveau d'ambition

Les 2 331 M€ de financement commun de l'OTAN en 2011 équivalent à 0,3% du total des budgets de la défense des 28 Alliés. Ceci ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins capacitaires identifiés par l'Alliance pour atteindre son niveau d'ambition. L'OTAN souhaite alors, dans le contexte budgétaire contraint d'aujourd'hui s'assurer d'une plus grande cohérence dans le développement capacitaire en s'appuyant davantage sur la coopération des nations.

Ce concept, appelé *smart defence*, devrait permettre à l'Alliance d'assurer la direction générale en matière de convergence des efforts de défense nationaux en favorisant le regroupement des nations autour de projets capacitaires concrets. Ces travaux s'inscrivent dans ceux relatifs aux approches multinationales, et le traité franco-britannique est souvent pris comme exemple. L'Alliance attend par ailleurs beaucoup du retour d'expérience de sa mise en œuvre.

Commissaire colonel ESQUE

Conseiller financier du représentant permanent de la France



Monsieur le Commissaire, quelle est votre mission en tant que conseiller financier ?

D'abord, je tiens à préciser que je ne suis pas le seul conseiller financier au sein de la représentation française, puisque nous sommes quatre à œuvrer dans ce domaine. Trois, dont je suis, sont conseillers aux affaires financières militaires. Ils sont en charge du suivi des contributions émanant du ministère de la défense français (EMA/P178 : préparation et emploi des forces). Le quatrième, est lui, conseiller aux affaires financières civiles. Il est en charge du suivi du budget émanant du ministère des affaires étrangères français.

En ce qui concerne notre mission, celle-ci consiste à éclairer l'ambassadeur et le représentant militaire sur les implications financières des décisions prises respectivement par le Conseil et le Comité militaire. De plus, nous sommes les représentants de la France au sein des comités financiers de l'Alliance.

Pouvez-vous nous donner en quelques chiffres clés, le montant de la participation directe de la France au budget civil et militaire de l'Alliance ?

La participation financière d'une Nation est proportionnelle à la quote part qui lui est affectée, ce que nous appelons la « clé de répartition ». Ainsi, les clés de répartitions de la France sont-elles de 11,62% pour le budget militaire et le NSIP, et de 11,92% pour le budget civil. En conséquence, pour un financement commun 2011 de 2 331 M€, la France devrait fournir :

- 157 M€ au titre du budget militaire ;
- 75 M€ au titre du NSIP ;
- et 24 M€ au titre du budget civil.

Par ailleurs, si ces cinq dernières années le budget civil est resté relativement constant, ce n'est pas le cas des budgets militaires.

En effet, le budget militaire dans sa composante opérations et missions de l'Alliance et le budget d'investissement (NSIP) ont été fortement impactés par l'explosion des coûts liés aux opérations.

L'OTAN a accusé un déficit de plusieurs millions d'euros, en 2010. A quoi ce déficit est-il dû ?

Effectivement, fin 2010 l'Alliance a accusé un déficit de 300 M€. Celui-ci était principalement dû à l'augmentation des dépenses liées aux opérations, particulièrement à celles conduites sur le théâtre Afghan (coût de l'ISAF multiplié par dix en cinq ans). En revanche, l'analyse menée à la suite de ce déséquilibre entre les besoins et les ressources disponibles aura permis de convertir une situation de crise en une dynamique d'incitation à la réforme de l'Alliance en trois volets (finances, structures de commandement (NCS), agences). Ainsi, au terme du processus de réforme, des économies d'échelle devraient être générées dans de nombreux domaines.

L'amélioration de la gouvernance financière est l'un des axes d'effort arrêtés dans le cadre de la réforme de l'Alliance. Comment cela se traduit-il concrètement ?

Des mesures politiques de réformes ont été prises par le Conseil dans le domaine des ressources. Aujourd'hui, bien plus qu'hier, la gestion financière est conçue et conduite de manière à ce que le contrôle final des dépenses soit exercé par les nations. Ainsi, le principal organisme compétent pour les questions financières, le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources ([RPPB](#)), au sein duquel je représente la France, fait régulièrement rapport au Conseil. De plus, à cet organisme politico financier sont adjoints le [Comité des budgets](#) (contrôle des budgets militaire et civil) et le [Comité des investissements](#) (contrôle du NSIP). Au sein de ces 2 comités, la France est respectivement représentée par le Commissaire en chef de 2ème classe Gaudin et par l'Ingénieur en chef L'Anthoën.

Colonel de Courcy

Conseiller logistique et normalisation.



Mon colonel, quelle est l'évolution actuelle de la logistique opérationnelle au sein de l'OTAN ?

Confrontée à la réalité des opérations depuis 1995, l'OTAN est progressivement passée de la notion de logistique sous responsabilité nationale à celle de responsabilité collective entre l'OTAN et les nations, avec pour objectif la recherche de rationalisation et de partage de capacités rares et coûteuses. La création de centres chargés de coordonner l'emploi des moyens de transport stratégiques nationaux ou de garantir l'accès à des capacités civiles en cas de besoin en est une illustration.

La responsabilité collective a aussi donné naissance aux concepts de Logistic Lead Nation ou de Role Specialist Nation, rôle que nous avons tenu de nombreuses années au Kosovo et qui consiste à ce qu'une nation fasse bénéficier d'autres nations sur le théâtre de sa logistique. Enfin, elle a également permis de donner corps à des unités logistiques

multinationales intégrées (MILU) et dernièrement au JLSG (Joint Logistic Support Group) déployé au Kosovo.



Aujourd'hui, face aux déficits de plus en plus criants des pays en matière de logistique opérationnelle, l'OTAN a tendance à se tourner vers des contrats dormants avec l'industrie, qui permettraient la mise à disposition immédiate, ou sous très court préavis, de ressources logistiques essentielles comme le carburant afin de permettre un déploiement dans les meilleures conditions. Cela comporte un risque de perte d'autonomie mais évite de perdre du temps dans des générations de force souvent infructueuses.

Puisque vous parlez des opérations, pouvez vous nous parler du soutien logistique de l'opération que mène l'OTAN en Afghanistan ?

Le soutien logistique au profit de l'ISAF est un véritable défi.

L'Afghanistan est un pays enclavé, sans fenêtre maritime, sans voie ferrée, avec un réseau routier réduit et des capacités aéroportuaires relativement limitées, sans compter le risque permanent d'attaque des convois logistiques. Le soutien aux opérations comporte deux volets.



Le premier concerne le transport stratégique. En la matière, l'acheminement du fret se fait encore essentiellement par voie aérienne et cela est très coûteux. Les États-Unis, suivis du Royaume-Uni font transiter le fret non sensible par voie ferrée au départ des pays baltes, via la Russie, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan pour un coût d'environ deux à trois fois moindre que l'avion. La France se lance également dans cette voie.

Le second volet concerne la logistique de théâtre, intégralement externalisée : soutien vie sur les bases, carburant, travaux d'infrastructures, communications, transport par voie routière. Cela est rendu possible à cause du type même du conflit afghan : ennemi non conventionnel, opérations ne nécessitant pas de manœuvre logistique de théâtre, stationnement statique des forces au sein de bases gigantesques, relative sécurité pour le personnel civil y travaillant, etc...

Le danger est de laisser croire que cette logistique particulière est transposable sur tous les types de théâtre et qu'il est

possible de passer d'une logistique expéditionnaire militaire (mobile, rustique) à une sous-traitance civile généralisée.

Cette idée est particulièrement dangereuse pour la capacité de réaction et l'autonomie de l'Alliance contre un ennemi disposant de forces conventionnelles.



Les opérations incitent-elles les Alliés à appliquer des normes OTAN ?

L'Afghanistan a mis en lumière de nombreuses lacunes en matière d'interopérabilité des forces, malgré un portfolio de normes impressionnant (presque 2000 [Stanags](#) recensés). Cependant, jamais un tel niveau d'interaction ou d'intégration, jusqu'à celui de la section par exemple, n'avait été recherché. Afin d'améliorer encore l'interopérabilité, un exercice logistique sera organisé en Slovaquie en 2013 pour réaliser un état des lieux et définir de nouveaux objectifs pour les Alliés et les pays du partenariat pour la paix. A ce jour, plus d'une vingtaine de pays ont annoncé leur participation.

Nous devons donc pleinement prendre conscience que la normalisation, outil essentiel de l'interopérabilité de nos forces, est un secteur dont il faut absolument s'occuper. C'est la tâche de tous car à un moment donné de sa carrière, chacun de nous peut être désigné comme expert de son domaine pour rédiger un document normatif OTAN.

Et du soin qui sera pris à rédiger ce document dépendra plus tard la capacité à travailler au plus près ou au sein d'unités amies.

Quelques français au siège de l'OTAN...



Lieutenant-colonel Reynald DESMIS

Quittant un organisme à vocation interarmées de l'EMA où j'ai souvent côtoyé le milieu interallié, j'évolue à présent à plein temps dans ce monde passionnant en tant qu'officier inséré au sein de l'État Major International de l'OTAN. Je contribue au volet OTAN de la politique française d'interopérabilité des systèmes d'information opérationnels en dirigeant les travaux de production d'une norme d'échange de données opérationnelles utilisée quotidiennement dans la conduite des opérations aériennes, terrestres et navales.



Lieutenant-colonel Pierre KAYSER

Chef de la section soutien et officier sécurité de la Représentation du ministère de la Défense à l'OTAN (RepDef). Affecté en août 2008 comme officier sécurité de la Représentation Nationale, j'ai pu mettre en application et approfondir des connaissances

antérieures dans l'ensemble des domaines de la sécurité, tout en découvrant le fonctionnement de l'OTAN et d'une représentation diplomatique en organisation internationale. Chef de la section soutien RepDef depuis l'été 2010, ma mission consiste à fournir les moyens pour soutenir les activités du personnel militaire de RepDef et de celui inséré à l'état-major militaire international de l'OTAN à Bruxelles.



Sergent-chef Stéphanie CLAUDEL

Ma première affectation en unité me conduit en janvier 2003 à la Division des ressources humaines - section chancellerie de la Base aérienne 128 «Metz ». Après 7 années passées à ce poste, je suis

sélectionnée pour rejoindre le site de l'OTAN à Bruxelles, où je suis en charge de l'administration et de la chancellerie de l'ensemble des personnels EMA présent sur le site. Ce poste très enrichissant par la diversité des dossiers m'apporte une expérience interarmées des plus profitables.

Demandez à être rajouté à notre liste de diffusion : lilian.clain@diplomatie.gouv.fr